

2018-

CONSEIL MUNICIPAL VERRUYES 17 OCTOBRE 2018

Présents : Mme MINEAU Nadine, Maire, Mme GIRARD Yolande, Mr MOTARD Yannick, Mr MASSE Francis, Mme PELLETIER Françoise, Mr FADAT Pascal, Mr ARCOURT Julien, Mr NOIRTAULT Patrice, Mme FOUQUETEAU Laurence, Monsieur NIVALT Mathieu, Mr GILBERT Jérôme,

Absents : Mr BESSEAU Patrick, Mme FERLAND Florence, qui ont donné pouvoir, Mme MASSE Emmanuelle,

Secrétaire de Séance : Mme FOUQUETEAU Laurence.

Madame Le Maire ouvre la séance, et rappelle au Conseil les délibérations prises lors de la précédente réunion. Le Conseil approuve le compte rendu
A l'ordre du jour de cette séance, seront évoqués les points suivants :

Personnel :

2018-63 Décision de recrutement suite au départ en retraite d'un agent

2018-64 Mise à disposition d'un agent CDC

2018-65 Amortissement

2018-66 DM pour Amortissement

2018-67 DM Etudes à Travaux

2018-68 DM Travaux en Régie

2018-69 DM Travaux Centre Bourg

2018-70 CDC Val de Gâtine : Approbation Rapport Clect

2018-71 Renouvellement certificat électronique

2018-72 Admission en non valeur

Questions diverses.

2018-63 Décision de recrutement suite au départ en retraite d'un agent :

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'un Adjoint Technique fait valoir ses droits à la retraite au 01 Janvier 2019. Elle interroge l'Assemblée sur la vacance de ce poste.

Après discussion en réunion de travail et vote, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

Décide de pourvoir à cette vacance par l'emploi d'un Adjoint Technique Territorial à 35/35 à compter du 01 Février 2019 (Profil Voirie)

Mme le Maire est chargée de procéder

- aux formalités nécessaires (vacance, publicité.) auprès du Centre de Gestion,
- et au recrutement de l'Agent.
-

Le poste de l'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe sera fermé à compter du 1^{ER} Janvier 2019

2018-64 Mise à disposition d'un agent CDC :

Mme le Maire informe que l'agent recruté en intérim pour assurer la surveillance cour et cantine vient de quitter son emploi, ayant trouvé un CDD.

Il est possible de remplacer cet agent par une mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes à raison de 7h par semaine scolaire.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord pour la mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes à la Commune de VERRUYES, à raison de 7h par semaine scolaire, pour une durée de 6 mois, à compter du 01 Décembre 2018.
- Autorise Mme le Maire à signer avec la Communauté de Communes la Convention de mise à disposition,

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget, Article 6218.

2018-65 Amortissements:

Mme le Maire rappelle au Conseil qu'en 2017, une facture de 1884€ a été réglée à SUEZ, concernant l'hydrocurage des réseaux d'assainissement en Centre Bourg, à l'article 21532 (Enfouissement de réseau). Mandat 786/125.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L2321.2 alinéa 28 concernant les dotations aux Amortissements,
Considérant que la Collectivité est amenée à recourir à l'amortissement sur ces dépenses,*

Sur proposition de Mme le Maire, et après délibération, les membres du Conseil Municipal décident de fixer à 1 an la durée d'amortissement pour ces frais.
Mandat et titre seront émis en 2018 au 6811 et 281532 pour un montant de 1884€.

2018-66 Décisions modificatives :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le Budget de l'exercice 2018 :

040	281532	Réseaux d'assainissement	1.884,00€
042	6811	Dotation Amortissements	1.884,00€
021	021	Virement à la section de fonct	-1.884,00€
023	023	Virement à la Section d'Invest	-1.884,00€

2018-67 Décisions modificatives :

Les études concernant les Travaux d'aménagement du Bourg (Voirie, Toilettes) étant suivies de Travaux, il est possible de les imputer aux travaux, au vue d'une décision modificative. Le Conseil émet un avis favorable :

Dépenses :

041	2315	OFI	Installation matériel et outillage technique	23.263,92€
041	2313	OFI	Constructions	1.680,00€

Recettes :

041	2033	OFI	Frais d'insertion	1.183,92€
041	2031	OFI	Frais d'études	23.760,00€

2018-68 Décisions modificatives :

Il a été inscrit au Budget 6000€ de travaux en régie. Or, le montant s'élève à 7.325€ ; Le Conseil émet un avis favorable à la DM suivante :

Dépense :

040	2138	OFI	Autres constructions	1.325€
023	023		Virement Section Inv	1.325€

Recettes :

021	021		Virement Section fonct	1.325€
042	722		Immob. Corporelles	1.325€

2018-69 Décision modificatives :

Concernant les travaux en centre bourg, il y a lieu de procéder à une décision modificative. Le Conseil donne son accord pour les opérations suivantes :

2315 (183) Installation matériel & outillage technique : 9.000€
21534 (172) Réseaux d'électrification : - 9.000€

2018-70 Rapport CLECT :

Vu le code général des collectivités locales

Vu le code général des impôts notamment l'article 1609 nonies C

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2017 portant sur la restitution et l'extension de certaines compétences au 1^{er} janvier 2018

Vu les nouveaux transferts de compétences imposés par la loi NOTRE au 1^{er} janvier 2018 et notamment la compétence GEMAPI,

Vu la prise de compétences nouvelles eau, assainissement collectif et non collectif et maison des services au public

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Val de Gâtine au 1^{er} janvier 2018

Vu le rapport de la Clect du 27 septembre 2018 notifié le 10 octobre 2018 à ses communes membres

Considérant que les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification pour approuver ce rapport par délibération concordante prise à la majorité qualifiée d'au moins des deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Après lecture du rapport par Mme le Maire ,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité

D'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la clect en date du 27.09.2018

(Corrigée le 17/10/2018)

De notifier à M le Président de la communauté de communes Val de Gâtine la décision du conseil municipal.

Paratonnerre Eglise :

Madame le Maire rappelle la délibération 2018-52 concernant le paratonnerre de l'Eglise.

Des renseignements ont été pris sur l'obligation de l'installation d'un parafoudre sur tout bâtiment équipé d'un paratonnerre ;

Un devis a été établi par l'entreprise assurant la maintenance des équipements de l'Eglise.

Un autre devis va être demandé. Une décision sera prise à la prochaine séance de Conseil Municipal.

2018-71 Renouvellement certificat électronique :

Madame le Maire présente au Conseil le devis de renouvellement du certificat électronique : 354€ TTC + Option permettant, en cas de changement de titulaire d'obtenir un certificat pour la durée restant, et en cas de perte du code Pin ou de blocage du certificat, d'être dépanné.

Après délibéré, le Conseil retient la proposition du renouvellement et de l'option, soit 354€ + 42€ TTC, et charge Mme le Maire de signer le bon de commande.

2018-72 Admission en non valeur :

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu de la Trésorerie un bordereau de situation des produits locaux non soldés, pour un montant de 3.015,68€

Il y a lieu de considérer que les titres émis au cours des années 2013 à 2016, figurant sur cet état ne seront pas réglés. Il nous est donc demandé d'effacer la dette, et d'émettre un mandat au compte 6542 pour un montant de 3.015,68€.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces effacements de dette, et charge Mme le Maire, mandater cette dépense à l'article 6541 du budget en cours.

QUESTIONS DIVERSES :

Fête des 50 ans du Plan d'eau : Des réunions ont lieu pour l'organisation de cette journée du 18 Mai 2019 (Contacts avec groupes, expositions, animations etc..)

Le budget serait de l'ordre de 15.000 à 20.000€.

La Commission sociale va se réunir prochainement pour les secours, et dossiers en cours.

Le Conseil émet un avis favorable à l'a proposition de Mme le Maire d'acquérir un réfrigérateur,

Prochaine réunion de Conseil le Mercredi 14 Novembre 2018,

VERRUYES, le

